



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

Perspectives & Réalités

février
2022

105

Dans nos écoles - p.10

A la découverte de l'autonomie alimentaire - p.18

Et si on parlait de vos assurances ?

Eric Polet et Steve Detal vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.



Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE
T. 083/65 62 02
info@polet-detal.be
FSMA 063133
N° entreprise BE867.766.354
www.polet-detal.be

polet & detal
assurances



Chers mangeurs et mangeuses de bons produits,

Nous sommes 6 producteur-ices expérimenté-es ayant pour ambition de reprendre une ferme sur la commune de Profondeville.

Productions de fruits et légumes, céréales, élevage de brebis et chèvres, fromagerie, boulangerie, production de champignons, transformation à la ferme... toutes ces activités seront menées par un-e producteur-ice de notre équipe. Nous travaillerons tous dans le respect du vivant et de l'environnement pour vous fournir les produits les plus sains et délicieux possibles.

Avant de pouvoir produire, il faut acheter la ferme ! Aujourd'hui les terres agricoles sont impayables pour de jeunes agriculteur-ices qui désirent s'installer. Notre projet ne pourra donc voir le jour qu'avec votre aide pour acheter collectivement cette ferme.



PARTICIPEZ AUX VISITES FESTIVES DE LA FERME POUR DÉCOUVRIR LE PROJET !

➤ Ambiance musicale, animations pour enfants, restauration, promenade guidée

Programme complet sur notre site internet www.fermedesarondes.be

Entrée gratuite - inscription souhaitée via le site internet

En Avril : Samedi 2 et Dimanche 3, samedi 9, dimanche 17, samedi 23.

En Mai : Dimanche 1er, samedi 7, dimanche 15, samedi 21, samedi 28 et dimanche 29.

Nous contacter : info@fermedesarondes.be

Suivez nous via notre site internet www.fermedesarondes.be et sur facebook @Ferre des Arondes

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Liberté, liberté chérie...

Aujourd'hui, monsieur Jim, professeur d'éducation physique, a décidé d'emmener ses ados faire un match de foot dans la **Perspective** de leur laisser exprimer leur créativité en toute liberté. Pour ce faire, plutôt que d'occuper le terrain du club de foot du village, il les conduit dans une vaste prairie.

Là, il leur donne un ballon.

- « Jouez », leur intime-t-il.

Interloqués, les élèves se regardent puis se mettent à tenter de délimiter une aire de jeux.

- « Que faites-vous ? », leur demande monsieur Jim.

- « Ben... On met les lignes, les limites... ».

- « Pas question ! Je veux que vous ayez une totale liberté ! Pas de limites ! Ne m'avez-vous pas dit que vous vouliez être libres ? ».

- « »

- « Alors, qu'attendez-vous ? ».

- « Ben... Vous faites l'arbitre, m'sieu. »

- « Arbitre ? Quelle idée ! Que nenni. Totale liberté. »

- « C'est pas possible, m'sieu. Et les fautes ? »

- « Quelles fautes ? Pas de règles, pas de fautes. »

- « OK. M'sieu. On a compris. »

- « Qu'avez-vous compris ? »

- « Que pour profiter de notre liberté et donner libre cours à notre créativité, dans la **Réalité**, cela ne pouvait se faire que dans un **cadre et en respectant des règles**, faute de quoi c'est blocage et anarchie. »

- « Bien, les jeunes, rentrons. Il est l'heure. Il vous reste à réfléchir à la manière de définir cadre et règles, en démocratie. »

Roger Burlet

105 - Février 2022

Photo de couverture :

Crédit photo : Gal pays des Tiges et chavées

Revue bimestrielle

Echevinat de la communication :

communication@assesse.be

Equipe de rédaction :

- Mmes P. BRICHARD, M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS, C. VAUSE
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN.

Sommaire

Conseil communal

Au registre des délibérations du Conseil 4

Au registre d'Etat Civil

9

Dans nos écoles

10 et 11

Tourisme

12

Sport

13

Travaux

14

Energie

15

Cadre de vie

16

Enquête publique et exposition

17

Gal Pays des Tiges et Chavées

18 et 19

Nature

20

Zone de Police des Arches

21

Divers

21

L'Assessible

23 à 26

ADMINISTRATION COMMUNALE

Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

Lun., Mar., Jeu., Ven. : 8.30h à 12h
Mer. : 8.30h à 12h et 13.30h à 16h
Sam. : 9h à 11.30h

Du sam. 12h au lun. 8h :
083 65 50 55 (appels déviés)

Directrice générale : valentine.rosier@assesse.be
Service comptabilité : comptabilite@assesse.be
Service population : population@assesse.be
Enseignement : enseignement@assesse.be
Urbanisme : cadredevie@assesse.be
Ecopasseur : ecopasseur@assesse.be
Personnel : personnel@assesse.be
Communication : communication@assesse.be
Taxation : taxes@assesse.be
Accueil extrascolaire : lidwin.chamberland@assesse.be
Services techniques : travaux@assesse.be
Service Tourisme-Culture : tourisme@assesse.be
Bibliothèque communale : direction@biblio-assesse.be
Régie Communale Autonome des Sports : rcas@assesse.be

Conseil communal

Au registre des délibérations

Séances des 14 octobre, 28 octobre et 10 novembre 2021

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Lors de sa séance du 14 octobre, le Conseil a pris acte de la renonciation au mandat de monsieur Noël VANDERSCHUREN en qualité de Conseiller communal en remplacement de monsieur Benjamin LEYDER, démissionnaire ;

C'est donc madame Gaëlle JACOBS, seconde suppléante sur la liste à laquelle appartenait le conseiller démissionnaire, qui a prêté serment et a été installée dans ses fonctions de Conseillère communale.

La composition politique du Conseil communal d'Assesse est donc fixée comme suit :

Nom des Conseillers :	Dénomination de la liste communale :	Déclaration individuelle d'appartenance :
HUMBLET Sébastien	ALN	MR
PIERSON Marc	ALN	MR
GRAINDORGE Gilles	ALN	MR
MERCIER Marielle	ALN	MR
GREGOIRE Valéry	ALN	MR
CRISTINI Maria	ALN	MR
JACOBS Gaëlle	ALN	MR
MOSSERAY Jean-Luc	ACOR+	CDH
QUEVRAIN Sylviane	ACOR+	CDH
LESUISSE Paul-Bernard	ACOR+	CDH
COOPMANS Gauthier	ACOR+	CDH
BODSON Marie	ACOR+	CDH
RAES Dominique	ACOR+	CDH
FRIPPIAT Roger	SAD	CDH
MARCOLINI Nadia	ECOLO	ECOLO
DELFOSE Julien	ECOLO	ECOLO
DAWAGNE Caroline	ECOLO	ECOLO

Le Conseil a décidé de désigner, afin de le représenter au sein des associations ou intercommunales reprises ci-après, les mandataires suivants :

Dénomination		Désignation
Association de projet « Création d'un parc naturel Cœur de Condroz »	membre	Gaëlle JACOBS
INASEP	représentant communal	Marielle MERCIER
ORES Assets	représentant communal	Marielle MERCIER
Commission Octroi Subside	membre	Gaëlle JACOBS
CLDR	membre effectif	Gaëlle JACOBS
Conseil de la Zone de Police " Les Arches"	suppléant	Valéry GREGOIRE
Membre du Conseil d'administration la Régie Communale Autonome des Sports	membre	Gilles GRAINDORGE

TAXES

Règlement-taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés

Le Conseil a décidé qu'il est établi, pour les exercices 2022 à 2025 inclus, une taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite.

Règlement-Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers - Exercice 2022

Le Conseil a décidé qu'il est établi, pour l'exercice 2022, une taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers. Sont visés l'enlèvement des déchets ménagers ainsi que les services de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sélectivement collectés par la Commune.

La taxe est due par ménage, au nom de la personne de référence du ménage et solidairement par les membres de tout ménage qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont inscrits au registre de la population, au registre des étrangers, au registre d'attente ou recensés comme seconds résidents, à une adresse située le long du parcours suivi par le service d'enlèvement, à l'entrée des voies inaccessibles aux véhicules de collecte, à la sortie des chemins privés.

Elle est due pour tout semestre entamé de domiciliation sur le territoire de la commune.

Cette taxe est constituée d'une **partie forfaitaire** et d'une **partie variable** en fonction de la quantité de déchets produits.

La partie forfaitaire couvre les services de gestion des déchets suivants :

- les coûts de collecte hebdomadaire des déchets ménagers,
- les coûts d'exploitation du parc à conteneurs,
- la collecte et le traitement des déchets correspondant à :
 - 10 kilos pour les isolés,
 - 16 kilos pour les ménages de deux personnes,
 - 21 kilos pour les ménages de trois personnes,
 - 25 kilos pour les ménages de quatre personnes,
 - 29 kilos pour les ménages de cinq personnes et plus,
 - 12 kilos pour les secondes résidences,
- les coûts administratifs communaux liés à la gestion des déchets ménagers.

Pour l'exercice 2022, cette partie forfaitaire est fixée annuellement à :

- 65€ pour les isolés,
- 95€ pour les ménages de deux personnes,
- 120€ pour les ménages de trois personnes,

- 140€ pour les ménages de quatre personnes,
- 150€ pour les ménages de cinq personnes et plus,
- 120€ pour les secondes résidences.

La partie variable comprend notamment le traitement des déchets déposés pour l'enlèvement au-delà des quantités ci-dessus. Elle est fixée à 0,30€ par kilo supplémentaire chargé.

Pour les exercices 2022 à 2025, les montants seront indexés annuellement du pourcentage nécessaire pour la couverture du « coût-vérité » à 102% et arrondis à l'unité supérieure.

La taxe forfaitaire n'est pas applicable aux personnes inscrites comme chefs de ménage et séjournant toute l'année dans un home, un hôpital ou une clinique. Elle est également réduite dans certaines circonstances.

Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs par le service Population/Etat civil - Exercices 2022 à 2025 inclus

Le Conseil a décidé qu'il est établi, pour les exercices 2022 à 2025 inclus, une taxe indirecte sur la délivrance par l'Administration communale de documents administratifs en matière de population et d'état civil. Elle est due par la personne physique ou morale à laquelle le document est délivré, sur demande ou d'office.

Les taux de la taxe sont fixés comme suit :

	Taux
A/ Cartes d'identité et titres de séjour (* les tarifs ne comprennent pas le coût de fabrication)	
Carte d'identité biométrique pour les enfants belges de moins de 12 ans*	gratuit
Carte d'identité biométrique pour les Belges de plus de 12 ans*	4,00€
Le certificat d'identité pour les enfants étrangers de moins de 12 ans	gratuit
Titre de séjour biométrique pour les étrangers de plus de 12 ans*	4,00€
Attestation d'immatriculation pour les étrangers	2,00€
Réinitialisation de nouveaux codes PIN/PUK	2,00€
Changement d'adresse pour tout citoyen de moins de 12 ans	gratuit
Changement d'adresse pour tout citoyen de plus de 12 ans	4,00€
B/ Passeports et titres de voyage (* les tarifs ne comprennent pas le coût de fabrication)	
<i>Passeport pour les enfants belges de moins de 18 ans*</i>	
- Procédure normale*	gratuit
- Procédure urgente*	gratuit
- Procédure extra urgente*	gratuit
<i>Passeport pour les Belges de plus de 18 ans*</i>	
- Procédure normale*	15,50€
- Procédure urgente*	20,50€

- Procédure extra urgente*	25,50€
<i>Titre de voyage pour les étrangers de moins de 18 ans*</i>	
- Procédure normale*	gratuit
- Procédure urgente*	gratuit
- Procédure extra urgente*	gratuit
<i>Titre de voyage pour les étrangers de plus de 18 ans*</i>	
- Procédure normale*	15,50€
- Procédure urgente*	20,50€
- Procédure extra urgente*	25,50€
C/ Permis de conduire ou duplicata (* les tarifs ne comprennent pas le coût de fabrication)	
Permis international*	5,00 €
Tout autre permis de conduire*	5,00 €
D/ Photocopies	
A4: noir et blanc	0,20 €/face
A4: en couleur	0,50 €/face
A3: noir et blanc	0,40 €/face
A3: en couleur	1,00 €/face
E/ Carnet de mariage	
gratuit	
F/ Légalisation de signatures	
4,00 €	
G/ Copie conforme à l'original	
pour un exemplaire unique ou pour le premier exemplaire (par feuillet)	4,00€/feuillet
pour tout exemplaire supplémentaire délivré en même temps que le premier (sur base d'un feuillet)	2,00€/feuillet
H/ Copie ou extrait d'acte de l'État civil et extrait ou certificat tiré des registres de population, des étrangers ou d'attente	
pour un exemplaire unique ou pour le premier exemplaire	4,00€
pour tout exemplaire supplémentaire délivré en même temps que le premier	2,00€

Sont exonérés de la taxe :

- les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'Administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté ou règlement quelconque de l'autorité administrative;
- les documents délivrés à des personnes indigentes, l'indigence étant constatée par toute pièce probante;
- les actes et les documents délivrés en cas de décès;
- les documents nécessaires à la recherche d'emploi;
- les autorisations concernant les activités qui, comme telles, font déjà l'objet d'une imposition ou d'une redevance au profit de la Commune;
- les documents utiles à la création d'une entreprise (installation comme travailleur indépendant à titre individuel ou sous forme de société) ;

- les documents nécessaires dans le cadre de l'inscription à la crèche, dans le cadre scolaire ou à l'inscription à une formation;
- les documents nécessaires dans le cadre des démarches d'adoption;
- les documents nécessaires dans le cadre de l'encadrement ou l'animation bénévole de personnes;
- les documents nécessaires dans le cadre de l'accueil d'enfants en tant que famille d'accueil.

La taxe n'est pas applicable à la délivrance de documents qui sont déjà soumis au paiement d'un droit au profit de la Commune. Exception est faite pour les droits revenant d'office aux Communes, lors de la délivrance de passeports, portant le tarif des taxes consulaires et des droits de chancellerie.

La taxe est perçue au moment de la délivrance du document. Le paiement de la taxe est constaté par l'apposition, sur le document délivré, d'un cachet «Taxe communale» indiquant le montant perçu. A défaut de paiement au comptant, la taxe est enrôlée et est immédiatement exigible.

Règlement-taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité - Exercices 2022 à 2025 inclus

Le Conseil décide qu'il est établi, pour les exercices 2022 à 2025 inclus, une taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité. Sont visées les éoliennes existant au 1er janvier de l'exercice, reliées au réseau public de transport, de transport local ou de distribution, qui injectent sur celui-ci la plus grande partie de leur production annuelle et qui présentent une puissance nominale unitaire supérieure à 100 kilowatts.

Les taux sont les suivants :

- pour un mât d'une puissance nominale inférieure à 1 mégawatt : 0€ par an;
- pour un mât d'une puissance nominale comprise entre 1 et moins de 2.5 mégawatts : 14.000€ par an;
- pour un mât d'une puissance nominale comprise entre 2.5 et 5 mégawatts : 17.000€ par an;
- pour un mât d'une puissance nominale supérieure à 5 mégawatts : 20.000€ par an;

Règlement-taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2022 – Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2022.

La taxe est fixée à 8,5 % de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice, calculé conformément aux dispositions du Code des Impôts sur les revenus.

Règlement taxe additionnelle au précompte immobilier – Exercice 2022- Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver le règlement relatif à la taxe additionnelle au précompte immobilier pour l'exercice 2022.

Il est établi, pour l'exercice 2022, 2.600 centimes additionnels au précompte immobilier. Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

COMPTES ET BUDGET

Modification budgétaire 3 - 2021 - Approbation

Le Conseil a décidé d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 3 de l'exercice 2021 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	9.098.874,52€	6.917.445,69€
Dépenses totales exercice proprement dit	9.045.771,97€	7.225.243,03€
Boni / Mali exercice proprement dit	53.102,55€	-307.797,34€
Recettes exercices antérieurs	1.707.927,68€	0€
Dépenses exercices antérieurs	49.523,92€	849.871,57€
Prélèvements en recettes	0€	1.288.957,38€
Prélèvements en dépenses	1.474.756,53€	131.288,47€
Recettes globales	10.806.802,20€	8.206.403,07€
Dépenses globales	10.570.052,42€	8.206.403,07€
Boni / Mali global	236.749,78€	0€

CPAS - Modifications budgétaires n°2 au budget 2021 – Approbation

Le Conseil a décidé d'approuver la modification budgétaire ordinaire n° 2 présentée par le C.P.A.S. et qui se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.360.421,52€	5.360.421,52€	
Augmentation	65.459,38€	84.981,30€	-19.521,92€
Diminution	1.887,04€	21.408,96€	19.521,92€
Résultat	5.423.993,86€	5.423.993,86€	

et d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n° 2 également présentée :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	309.327€	309.327€	
Augmentation	8.300€	8.300€	
Diminution	9.500€	9.500€	
Résultat	308.127€	308.127€	

Fabriques d'Eglise – Budget 2022

Le Conseil a approuvé le budget 2022 des fabriques d'église suivantes : Saint-Martin d'Assesse, Notre-Dame de Sorinne-la-Longue, Saint-Denys de Sart-Bernard, Sainte-Geneviève de Florée, Sainte-Lucie de Maillen et Saint-Quentin de Courrière-centre.

Le budget 2022 des fabriques d'église du Sacré-Cœur de Trieu-Courrière et de Saint-Martin de Crupet a fait l'objet d'une réformation.

TRAVAUX ET ACHATS

Acquisition de deux véhicules pour le Service technique

Le Conseil a décidé :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché (54.715€ TVAC), établis par le Service Technique.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable et de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021.

ViciGAL

Le Conseil a décidé d'approuver le projet définitif ViciGAL- Création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz namurois - et

- de réaliser les travaux pour un montant global estimé de 3.659.728,31€ TVAC conformément à la fiche projet 3.54 du PCDR telle qu'actualisée par l'auteur de projet (la tranche de marché imputable à la Commune d'Assesse étant estimée à 1.284.835,48€ TVAC) ;
- d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que l'avis de marché ;
- de choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- d'approuver, comme stipulé dans le cadre de la convention entre les Communes d'Yvoir, Assesse, Gesves et Ohey en vue de la réalisation du projet transcommunal, dans le cadre de la procédure de marché conjoint piloté par la commune de Gesves, la complétude et la publication du formulaire standard au niveau européen par la commune pilote ;
- d'approuver la proposition d'avenant 2021 à la convention, transmise par la DGO3, portant et plafonnant la subvention en Développement rural au montant de 813.066€ répartie comme suit:

Création d'une dorsale de mobilité active au cœur du Condroz namurois	TOTAL	Développement Rural	
Travaux :	(TFC)	Taux	Intervention
Partie DR à 90,00 % :	500.000€	90%	450.000€
Partie DR à 50,00 % :	726.132€	50 %	363.066€
Partie hors DR :	58.703,48€		
Honoraires et frais :			
Partie hors DR :	128.483,55€		
TOTAL EURO (TFC)	1.413.319,03€		813.066€

- de conditionner l'attribution aux promesses fermes des engagements des subsides du CGT et de la mobilité et aux procédures voiries à réaliser dans le cadre du projet ViciGAL.

ÉCOLES

- la Commune d'Assesse bénéficie d'une subvention UREBA pour des travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique des écoles communales d'Assesse et de Sart-Bernard. Dans ce cadre, le Conseil a décidé de recourir à l'exception « in house » et de solliciter l'expertise de l'INASEP (étude du dossier bâtiment, suivi administratif de la procédure de marché, direction de chantier, établissement du dossier de permis d'urbanisme si nécessaire, étude et suivi PEB, coordination sécurité projet et chantier). Le montant estimé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 23.085,98€ HTVA pour Assesse et 27.651,20€ HTVA pour Sart-Bernard.
- le Conseil a pris acte de la situation dans les écoles communales.
Au 15 janvier 2021: 301 élèves en primaire et, à la rentrée scolaire 2021-2022, 15 élèves en moins. S'il y avait 16 élèves en moins, il y aurait eu un recomptage négatif.

DIVERS

Le Conseil a décidé :

- d'approuver la convention portant sur la réalisation, la

maintenance et la promotion du **réseau cyclable à points-nœuds** de la Province de Namur.

Un réseau « points-nœuds » est constitué d'un maillage dense de voiries qui se croisent à des carrefours numérotés. Chaque maille du réseau a, en moyenne, une longueur de 5 à 8 km, ce qui permet aux usagers de définir leur parcours en fonction de la longueur souhaitée ;

La volonté est de valoriser les infrastructures existantes et de tirer parti au maximum du réseau RAVeL, des ouvrages cyclables existants et des voiries à faible circulation ;

La Province de Namur est responsable du balisage pour 31 communes, dont la commune d'Assesse ;

La pose des balises est prévue dans le courant du 1er trimestre 2022.

- de souscrire des parts dans la **coopérative « Notre Avenir »** (capital des éditions de l'Avenir) pour un montant de 500€.

Le Conseil a pris acte :

- de la **présentation du nouveau chef de corps de la Zone de Police des Arches, Monsieur Tubetti ;**
- des **informations présentées par le CPAS concernant le diagnostic des besoins sociaux rencontrés en 2021 et les moyens mis en œuvre pour y répondre ;**
- de l'état d'avancement de la vente de l'ancienne maison communale.

2 ventes publiques n'ont pas été concluantes. Le Collège s'est alors orienté vers une vente de gré à gré, suite à laquelle deux offres ont été rendues mais n'ont pas été acceptées. Le Collège a finalement attribué un marché visant à désigner une agence immobilière pour la vente de ce bâtiment.

- de la **situation de la zone rue Basse direction Bauche à Crupet.**

En 2020 (dernier trimestre), Monsieur le Substitut HERBAY demandait, suite au rapport du fonctionnaire délégué, de refaire l'état des parcelles (propriétaires). Les informations ont été envoyées fin 2020. Le parquet a été recontacté en janvier-février mais aucune suite n'a été donnée. Il a été décidé de renvoyer un courrier officiel à Monsieur le Procureur du roi par rapport à ce dossier ainsi qu'à d'autres dossiers environnementaux problématiques.

- de l'état d'avancement (au 14-9) du dossier d'acquisition d'un **terrain synthétique** pour Assesse: le dossier est introduit auprès d'Infrasport. Le cahier des charges a été rédigé et proposé au Conseil d'administration de la Régie, qui a décidé de le retravailler sur base d'un modèle du SPW.
- de l'état d'avancement (au 28/10) des informations relatives au **budget participatif 2021**

*11 projets rendus

*7 projets retenus par le comité de sélection (composé de l'administration et de membres de la CLDR)

- Réfection de la potale Saint-Joseph de Crupet ;
- Aménagement de la chapelle Saint-Joseph à Trieu-Courrière ;
- Installation d'un abri pour vélos au centre de Courrière (devant l'école communale) ;
- Pump Track à Sart-Bernard ;
- Fleurissons Florée pour une meilleure sécurité ;
- Aménager un passage piétons rue des Fermes, en-dessous du chemin de fer ;
- Exposition photos permanente à Assesse.



**EVALUATION
VENTE
LOCATION
GESTION**



www.vause.be
Agent Immobilier
agréé I.P.I. 104833
www.ipi.be

**Votre agent
immobilier
à
Assesse**

Chaussée de Marche 77
5330 ASSESSE
(sur rendez-vous)

Expérience et créativité
pour une opération
immobilière réussie

Une question ?
Un projet ?

Contactez-moi

☎ 0477/40.99.53
✉ cecile@vause.be
BE0725.140.524



**Quel mazout
respecte
l'environnement ?**

Total Mazout Ultra. Le mazout malin.

- Réduction des émissions de CO₂
- Réduction de votre consommation jusqu'à 7%*
- Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

*Par rapport à l'installation d'un mazout ordinaire.



Nous sommes à votre disposition :

Ets BOTTON 

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE
Tél : 083 655 099 www.mazout-botton.be

TOITURES



• CHARPENTES - ZINGUERIES
• AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - TERRASSES
• BARDAGES - ISOLATION

labargregory@gmail.com
Tél. 0478/46.73.49
TVA BE 0883.329.213

Electricité Bâtiments & Industries
Panneaux Photovoltaïques
Alarme vol & incendie
Vente électro - Domotique
...



Devis gratuit !

Rue du Trieu d'Avillon
5336 Courrière
Michel Debel
Gsm : 0476/24 54 66
debel1970@gmail.com

Funérailles BODSON
Au service de votre famille

Nouveau WIERDE
Chaussée de Marche 1017

BOUGE - Rue de Sardanson 64

081 201990 • www.funeraillies-bodson.be






Salle de réception/cérémonie

Eco-acteur

Vaste parking

24h/24



Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel.
Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071 740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseillère en communication, **Marielle MOSSIAT**
se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec elle au 0498/883 895



Du 1er juin au 31 décembre 2021



Naissances

09/07/2021 : Maëlle DION, fille de Douglas Dion et d'Elodie Housiaux, de Crupet

15/07/2021 : Livia SCAILLET, fille de Laurent Scaillet et de Lorraine Motte, de Courrière

23/07/2021 : Nino TILQUIN-DE BRITO, fils de Manuel Tilquin et de Tania De Brito Ribeirinho, de Crupet

28/07/2021 : Emy BOQUÉ, fille de Bertrand Boqué et de Lorie Giltay, de Maillen

03/08/2021 : Célestin MAWET, fils de Raphaël Mawet et de Sophie Riffon, d'Assesse

06/08/2021 : Jeanne SCHMITZ-SILVESTRI, fille de Geoffrey Schmitz et de Laura Silvestri, d'Assesse

11/08/2021 : Côme LAHAUT, fils de Romain Lahaut et de Jennifer Havaux, d'Assesse

18/08/2021 : Alba LABAR, fille de Marty Labar et de Manon Biname, d'Assesse

19/08/2021 : Alvaro FICHERA, fils de Paolo Fichera et d'Axelle Labiouse, de Courrière

27/08/2021 : Louise COUVREUR-BATISTA, fille de Roberto Da Costa Batista et de Pauline Couvreur, de Florée

27/09/2021 : Louise PONCELET, fille de Bertrand Poncelet et de Morgane Simon, de Sart-Bernard

08/10/2021 : Côme ROMEDENNE, fils de Jérôme Romedenne et de Sophie Cugnet, d'Assesse

14/10/2021 : Jonas COMPÈRE, fils de Jonathan Compère et d'Elodie Appart, d'Assesse

19/10/2021 : Valentin ROUZAUD-SNYERS, fils d'Olivier Snyers et de Léa Rouzaud, d'Assesse

09/11/2021 : Tim SACRE-BODART, fils de Frédéric Sacré et d'Aurélié Bodart, de Courrière.

13/12/2021 : Lucas MARCHAL, fils d'Audran Marchal et de Sophie Vanlaere, de Florée

13/12/2021 : Nell GOFFAUX, fille d'Erwan Goffaux et de Floriane Klug, à Assesse.

16/12/2021 : Romy DELVOSALLE, fille de Jordane Delvosalle et de Céline Massaux, de Sart-Bernard.

22/12/2021 : Tao TASIAUX, fils de Tristan Tasiaux et de d'Annelies Arnout, de Florée.



Mariages

03/07/2021 : Marielle COPINE et Arnaud DURY

07/08/2021 : Claire WEVERBERGH et Julien PETIT

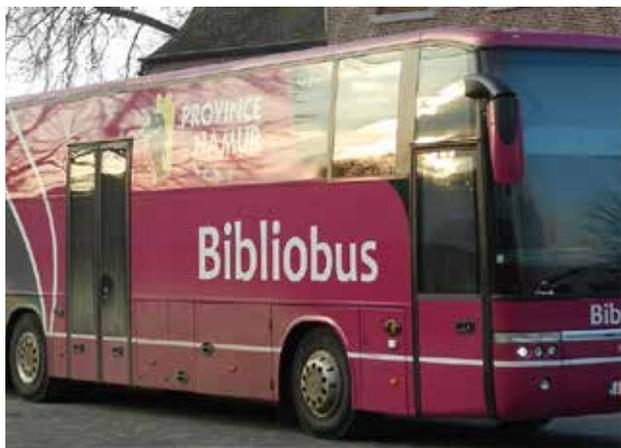
14/08/2021 : Aline ISTACE et Simon VAN DEN HEUVEL

14/08/2021 : Charlotte RAHIER et Didier LALOUX

13/11/2021 : Diana YOUSOUPOVA et Shamil YANURSAEV

Bibliothèque

Haltes Bibliobus & BdBus 2022 à Assesse



Le Bibliobus :

COURRIERE – Rue du Fays (Salle)
09H15 – 09H35

Les samedis 22/01, 12/02, 12/03, 09/04, 14/05, 11/06, 09/07, 10/09, 08/10, 19/11, 10/12

Le BdBus :

COURRIERE – Rue du Fays
14H20 – 15H00

Les mercredis 13/01, 10/02, 10/03, 14/04, 12/05, 09/06, 14/07, 11/08, 08/09, 13/10, 10/11, 08/12

Dans nos écoles

Que s'est-il passé dans les écoles communales de Maillen, Assesse et Sart-Bernard en cette fin 2021 ?

Ce début d'année scolaire, chahuté par moments voire complètement perturbé lors des fermetures de classes ou même d'une école entière, n'a pas empêché les enfants de vivre des activités et des projets riches, engagés et porteurs de nombreux apprentissages.

Dans les 3 écoles ...

Nettoyage de nos routes et chemins

Le vendredi 24 septembre, tous les élèves des 3 écoles ont participé au GRAND NETTOYAGE organisé par Be Wapp.

Vêtus de chasubles et munis de gants fournis par l'école, les élèves ont sillonné les rues des villages pour ramasser les déchets et les ont triés par la suite. Cette journée d'action annuelle a comme principal objectif de sensibiliser TOUTE la population sur l'impact des déchets dans notre environnement.



Projet potage biolocal

Depuis la semaine du 5 octobre, un potage réalisé à partir de légumes locaux est proposé à tous les élèves le mardi et le jeudi. La société Forma, basée à Namur, le réalise puis l'achemine jusqu'aux écoles assessoises dans des containers thermiques. La distribution s'effectue de manière autonome via un robinet que chaque enfant utilise. Cette distribution de soupe vise à remplacer la collation du matin, habituellement plus sucrée ou chocolatée, à raison de deux fois par semaine.



En plus d'être sans aucun allergène, elle est totalement gratuite. En effet, l'équipe pédagogique a répondu à un appel à projets de la ministre Christie Morreale géré par l'asbl Influences végétales qui s'étalera sur toute cette année scolaire.

Cross communal

Au retour du congé d'automne, tous les élèves du primaire de l'ensemble des 7 écoles de la commune se sont associés pour le projet « Je cours autour du monde ». Il s'agissait de parcourir la plus grande distance cumulée afin de réaliser un tour du monde avec tous les participants. Les enseignants d'éducation physique, aidés par la fédération sportive, ont organisé cette édition 2021 sur l'Esplanade des Citoyens et ont bénéficié d'un temps plus qu'ensoleillé. Tous les élèves ont parcouru communément la distance de 882.2 km.

Projet numérique

Les écoles d'Assesse et de Sart-Bernard ont répondu à un appel à projet visant à augmenter l'équipement numérique mis à disposition au sein des différentes classes. Les premiers bénéficiaires seront bien évidemment les élèves qui suivront des apprentissages de plus en plus en relation avec leur vécu. Ces outils numériques, utilisés par les enfants (tableau interactif, tablette, ordinateur portable ...), serviront les activités d'apprentissage des élèves.

À Assesse ...

Plantation d'une haie vive

Les élèves des classes primaires d'Assesse ont participé à la plantation d'une haie dans notre commune. Longue de 244 mètres et constituée de plants de variétés locales et diverses, cette haie permettra de délimiter et de protéger un verger collaboratif situé près de la ferme de Lizée. Elle renforcera la biodiversité qui favorisera considérablement la gestion naturelle du verger.



Cadeau de Noël pour tous

À l'approche de Noël et en collaboration avec le CPAS, les élèves ont récolté des vivres non périssables et des produits d'hygiène qu'ils ont rangés dans des boîtes à chaussures. Ils ont ensuite écrit une carte de vœux et emballé le tout afin d'offrir un cadeau de Noël à destination de personnes dans le besoin dans notre entité d'Assesse.



À Sart-Bernard ...

Concert

Les élèves du primaire répètent en classe différents chants choisis par les enseignantes sur le thème de la famille. Ils se produiront dans la majestueuse salle de théâtre de la ville de Dinant le 30 avril. Parents, proches, amis et tous pourront profiter de ce spectacle sonore de grande qualité.



Projet métiers

Tous les mois, les élèves de madame Charlotte (1ère et 2ème primaires) découvrent un métier différent présenté par un parent ou un intervenant extérieur. Une présentation en classe ou en extérieur sur le lieu de travail est suivie d'un échange de questions-réponses avec les enfants. Ils ont rencontré Lou la pâtissière, le policier Arnaud et Emilie l'infirmière. Un pilote d'avion, une juge, un agriculteur et d'autres encore se succéderont tout au long du reste de l'année.

À Maillen ...

Lecture libre

En collaboration avec la bibliothèque d'Assesse, les élèves sont amenés à lire tous les jours librement au sein de leur classe. Qu'il s'agisse du choix du livre, de l'endroit ou même de la position de lecture, l'élève est le seul maître. Cette pratique quotidienne renforce bien évidemment la lecture de chacun mais, surtout, est mise en place afin de promouvoir le goût et le plaisir de lire.

Conseil de participation

Régulièrement, les élèves des 5ème et 6ème années primaires discutent, échangent, s'interrogent entre eux en étant rassemblés dans un espace dédié de la classe. Des boîtes à suggestions, d'encouragements et d'actions à mener étant accessibles aux élèves sont dépouillées lors de ce temps de parole. Les divers sujets y sont débattus. Cela permet à chacun de s'exprimer et de participer activement à la vie de la classe et de l'école.

POINT D'INFORMATION : HORAIRE D'OUVERTURE PRINTEMPS 2022

- ✓ **Vacances de Carnaval (du samedi 26/02 au dimanche 06/03/2022)** : Point Info ouvert en semaine de 10h à 16h & le week-end de 12h à 16h.
- ✓ **Vacances de Pâques (du samedi 02 au lundi 18/04/2022 inclus)** : Point Info ouvert en semaine de 10h à 16h & le week-end de 13h à 17h.
- ✓ Et **sur rendez-vous**.

LES EXPOSITIONS, À CRUPET

« COMM'UNIQUE AVEC TOI » de David COPPENS

(Durant les vacances scolaires de carnaval)

> Des dessins ? Bien sûr, mais pas que ...

>> Des objets ? Oui aussi, mais pas que ...

>>> Du son ? Eh oui, même du son !

Tout cela en couleurs, relief, bonne humeur et jeux de mots à gogo, de quoi passer un très bon moment !

Expo à voir du 26/02 au 06/03/2022 inclus, en l'Office du Tourisme d'Assesse installé à Crupet.

Ouverte, comme le Point Info, de 12h à 16h le week-end & de 10h à 16h en semaine.



« AGRINATURE »

du Festival International Nature Namur (FINN)

Un site patrimonial classé, des photos nature grand format dans un jardin condruzien ... voici une invitation à flâner localement tout en se dépayasant.

Quoi de mieux pour parcourir le monde en un instant que de profiter des clichés de photographes talentueux ?

Expo accessible librement et 7j/7 dans le jardin de l'Office du Tourisme jusqu'au 29 avril 2022.



« LA MAGIE DU CARTON »

(Durant les vacances scolaires de Pâques)

Le carton, matériau basique sans grande valeur et pourtant ... avec une dose d'imagination, une pincée de savoir-faire et beaucoup de passion, vous allez vous rendre compte que le carton peut devenir source de création.

Vous découvrirez ainsi une partie des réalisations de cette artiste passionnée, notamment des luminaires qui sont une ode à la magie dans un jeu d'ombre et de lumière. Associée à la dentelle de carton, la lumière procure une émotion particulière et mélodieuse.

Expo à voir du 02 au 18/04/2022 inclus, en l'Office du Tourisme d'Assesse installé à Crupet.

Ouverte, comme le Point Info, de 13h à 17h le week-end et jour férié (lundi de Pâques, le 18) & de 10h à 16h en semaine.

Adresse & info: Office du Tourisme d'Assesse - 7, rue Haute à 5332 Crupet - 083 668 578 - www.assessetourisme.be - tourisme@assesse.be



BRÈVE du Programme Wallon de Développement Durable

L'appel à entrepreneur général a été lancé tout début janvier dernier et s'est clôturé le 8 février. Les candidatures sont analysées avant sélection par le Collège communal, délais de recours, aval de la Tutelle et de la Cellule Europe du Commissariat général au Tourisme. Le chantier devrait débuter, par phases, cet été 2022.



« Fonds européen agricole pour le Développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

APPEL AUX ETUDIANT(E)S POUR LA SAISON TOURISTIQUE 2022

Vous avez plus de 17 ans et vous cherchez un travail d'étudiant ?

Vous aimez les contacts et avez de bonnes bases en néerlandais ?

Vous connaissez votre commune et ses atouts touristiques ?

Vous êtes disponible les week-ends, jours fériés et semaines de vacances scolaires ?

✓ Alors envoyez votre candidature (CV + lettre de motivation + disponibilités) au plus vite au Service du Personnel de la Commune d'Assesse :

personnel@assesse.be.

Postulez et rejoignez peut-être la dynamique équipe de l'Office du Tourisme d'Assesse :-)



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner



Service Tourisme-Culture de la Commune d'Assesse & Office du Tourisme d'Assesse
rue Haute 7
à 5332 CRUPET
Tél : +32 (0)83 668 578



tourisme@assesse.be
tourisme.assesse@gmail.com
www.assessetourisme.be
www.facebook.com/assessetourisme

Mérite sportif 2020-2021

Lors du dernier vendredi du mois de novembre, la Commune d'Assesse a organisé la remise des trophées du mérite sportif des années 2020-2021. Une édition très particulière, sachant que les clubs n'ont pratiquement aligné aucune équipe dans les championnats et ce pour les raisons sanitaires connues de tous.

L'échevine des sports, Sylviane Quevrain, estimant que cette année n'était vraiment pas comme les autres, suggéra aux clubs de proposer à la nomination des bénévoles méritants. Plusieurs noms lui furent ainsi transmis.

Ont été nominés, pour leur longévité, leur disponibilité, leur polyvalence au sein du club des Piverts de Courrière, **Alphonse André et Marcel Dauwen**. Deux amis de longue date, membres du premier jour, 35 ans à marcher côte à côte et à porter haut les couleurs de ce sympathique club.

Par son énergie débordante, sa polyvalence, son don de soi et sa persévérance, elle est devenue une cheville ouvrière indispensable à son club, le HAC-CA. Le comité du Handball a souhaité présenter à la nomination du mérite sportif, **Caroline Etienne**.

Pour avoir par leur motivation, leur courage, leur détermination et leur persévérance, soutenu le comité de la RUS football Assesse qui vivait il y a quelques années une période financière difficile, le club a tenu à proposer la mise à l'honneur de **Nicolas Deneffe**, président du club et de **Fabian Timsonet**, responsable de l'équipe des jeunes. Tous les deux ont tenu à remercier d'autres membres tels que Thierry Scohier, ce dernier ayant quitté le club en 2020 après maints services rendus, mais aussi un grand merci à Roger Fripiat toujours bien fidèle au poste.

Louis Mouffe, jeune tennisman, est pour la deuxième fois nominé à Assesse. Il a remporté le championnat AFT-12 ans, est champion de Belgique francophone et vainqueur de plusieurs tournois régionaux.

Le Valley Ranch, de Maibelle, nous a présenté plusieurs cavaliers méritants dans la discipline de l'Extrême cowboy Race :

Ysabel Voos vice-championne de France pro et vice-championne de Belgique Green Horse.

Ely Clerfayt : vice-championne de Belgique (Jeune).

Bruno Voyeux : vice-champion d'Europe Ride Smart et champion d'Europe All Around.

Martin Rogie : cavalier dit "classique" à la base. Champion d'Europe All Around.

Adeline Montpellier : championne de Belgique 2021 en Intermédiaire, vice-championne d'Europe 2019 en Intermédiaire.

Isabelle Laffineur : a obtenu le grade Shihan dans la discipline du wa jutsu: Maître en Japonais. Isabelle a obtenu ce très haut titre en suivant une multitude de formations en Belgique, mais aussi dans le sud de la France.

Anaïs Le crane : Equitation Western : médaillée d'or championnat Benelux, Belgique et Europe. Anaïs est une brillante cavalière qui s'entraîne avec ses deux chevaux à Assesse dans la propriété de ses parents.

La remise des Trophées terminée, tout ce petit monde a pu faire connaissance autour d'un bon verre et ce, en respectant les règles sanitaires les plus strictes.



Entretien des voiries communales : réalisations récentes et projets à venir.

Durant l'automne dernier, plusieurs voiries de l'entité ont subi un lifting qui leur a rendu un aspect neuf, tout au bénéfice des usagers et principalement des riverains. Il s'agissait de la pose d'une nouvelle couche de tarmac et de nouveaux filets d'eau ou bandes plates en béton. Selon les nécessités, des canalisations ont été remplacées à divers endroits.

Ces travaux ont été réalisés par la société Roberty de Manhay, qui a déjà à son actif la réalisation du chantier de réhabilitation de la chaussée de Marche à Assesse.

Cette même société s'est vu attribuer le futur chantier d'aménagement de la rue du Pourrain à Assesse (Plan d'Investissement Communal 2019-21). Ce chantier, en partie subventionné, verra sa réalisation dans le courant de l'année 2022.

Il s'agira de travaux d'égouttage, de remplacement du revêtement, d'installation de dispositifs de sécurité (coussins berlinois, plateau surélevé à hauteur de la rue du Milieu du Monde), de la réalisation d'un trottoir et de passages pour piétons à hauteur des bretelles de la N4 côté Ciney.



Maillen, rue du Longivaux



Sart-Bernard, rue Piot



Florée, rue de Skeuvre

Une information plus précise sera prévue prochainement pour les riverains.

A cette occasion, le service des travaux espère pouvoir réaliser l'aménagement d'une zone de parking aux abords du cimetière (co-voiturage).

Parmi d'autres chantiers, des travaux d'enduisage sont prévus rue des Fermes, rue Houémont (axe Assesse-Crupet), rue Jaumain (section vers Florée), route de Bauche (axe Crupet-Yvoir).

D'autres projets sont déjà à l'étude dans le cadre des entretiens de voirie 2022 (plusieurs voiries de Courrière notamment).

Réduire sa consommation d'énergie

Les mois qui viennent de s'écouler ont été compliqués pour beaucoup de ménages. En effet, **l'augmentation des prix de l'énergie** a mis à mal l'équilibre du budget mensuel des foyers. Nous vous donnons quelques conseils afin de réduire les dépenses inutiles.

On le sait, la facture d'énergie représente un des postes principaux du budget moyen des citoyens. Ces derniers mois, le prix du KWH a atteint un niveau sans précédent, à la suite de la reprise économique post-Covid notamment. Et pourtant, pour **éviter des dépenses inutiles**, il suffit de prendre de bonnes habitudes de consommation.

Prenons pour exemple **les appareils électriques en veille**. Ils représentent à eux seuls une consommation supplémentaire de 20% par an. C'est une dépense absolument inutile et très facile à éviter. Pensez donc à débrancher votre chargeur de **smartphone** lorsqu'il est rechargé ou à utiliser des multiprises avec interrupteur. Cela vous permettra de couper toute alimentation électrique lorsque vous n'utilisez pas vos appareils, en un simple geste.

Autre petit conseil : **baissez votre chauffage d'un degré**. Cela vous fera économiser jusqu'à 7% sur votre facture de chauffage.

Pour conclure...

Vous pouvez le voir, quelques gestes assez simples peuvent vous permettre de réaliser de belles économies. Eviter les dépenses inutiles, c'est non seulement une économie d'argent (non négligeable !) mais aussi un geste pour aider à sauvegarder la planète. Il suffit parfois de consommer mieux ou autrement, d'adapter ses habitudes pour voir des résultats considérables.

Croyez- nous, ça en vaut la peine !

SFRE comme Service de Facilitation à la Rénovation Énergétique

Marre de trop consommer ? Vous ne savez pas par quoi commencer ?

Un projet de rénovation ? Quelles démarches entreprendre ?

Qui contacter ? Le SFRE peut vous aider !

Le GAL lance un Service de facilitation à la rénovation énergétique pour accompagner les ménages dans le labyrinthe d'une rénovation bien pensée. Ce service vise à réduire la complexité des démarches, un des principaux freins à l'amélioration du confort de chacun et à la réduction de la consommation de tous.

Fort de son expérience, des actions pilotes IsolTaMaison et Walloreno (50 ménages ont ainsi bénéficié d'un accompagnement et d'un audit logement gratuits), le GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL démarre aujourd'hui ce nouveau service qui s'adresse à tous les citoyens de ses trois communes (Assesse, Gesves, Ohey) en organisant sur demande une visite d'orientation d'une heure – gratuite ! –, chez vous, pour des conseils sur les différents aspects énergétiques et les différentes démarches à entreprendre. Si nécessaire, le SFRE peut également (pré)financer l'audit logement indispensable pour l'obtention de certaines primes « énergie ».

L'élaboration de ce nouveau service du GAL, associé aux trois Communes partenaires, est encore en rodage.

Merci de votre indulgence pour les possibles tâtonnements de démarrage.

Plus d'infos auprès du Chargé de Mission : 083/670 347 ; stephan.vis@tiges-chavees.be



Urbanisme

La propriété immobilière et le voisinage - Du nouveau !

Depuis le 1er septembre 2021, le Nouveau Livre du Code intitulé « Les biens » contient une réglementation explicite relative aux problèmes liés aux troubles de voisinage (art. 3.101 et suivant du Code civil). Les nouvelles règles s'appliquent donc aux troubles qui se produisent à partir du 1er septembre 2021.

C'est plus précisément l'article 3.101 du nouveau Code civil qui règle maintenant les droits d'un propriétaire vis-à-vis de son voisin. Dans son premier paragraphe l'article 3.101 dispose que les propriétaires voisins ont chacun droit à l'usage et à la jouissance de leur bien immeuble. Dans l'exercice de l'usage et de la jouissance, chacun d'eux respecte l'équilibre établi en ne causant pas à son voisin un trouble qui excède la mesure des inconvénients normaux du voisinage et qui lui est imputable.

En bref, chacun peut jouir de sa propriété mais il est limité car il ne peut pas causer un trouble qui excède la mesure des inconvénients normaux du voisinage. Celui qui rompt l'équilibre précité est tenu de le rétablir.

Quelques exemples :

Relations de voisinage et autres servitudes

Le législateur a opéré certaines modifications et adaptations législatives auxquelles il convient d'être attentif.

- Ce que l'on appelait antérieurement **la servitude de tour d'échelle** (ou droit d'échelle) ainsi que les obligations du propriétaire lorsque des choses ou animaux, ne lui appartenant pas, se trouvent involontairement sur son fonds (art. 3.67) ;
- **Les troubles anormaux de voisinage** et leur prévention. Le Code permet au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble (bâti ou non) de saisir préventivement le juge en cas de « risques graves et manifestes en matière de sécurité, de santé et de pollution » occasionnés par le bien voisin et « rompant ainsi l'équilibre entre les biens immeubles » (art. 3.101 et 3.102) ;
- Les règles applicables à **la mitoyenneté**, qu'il s'agisse d'un mur, d'une haie, d'un fossé, d'une palissade, d'un grillage ou de tout autre élément matériel (art. 3.103 à 3.113) ;
- **La distance des plantations** par rapport à la limite des parcelles et pour laquelle le législateur supprime la distinction entre les arbres de haute et basse tige pour la remplacer par une distinction en fonction de leur hauteur. (art. 3.133) ;
- Le sort des **branches et racines envahissant le terrain** voisin, en prévoyant une procédure spécifique de mise en demeure, ainsi que le sort des fruits tombant naturellement sur le fonds voisin (art. 3.134) ;
- Les **servitudes d'écoulement d'eaux** (art. 3.129), la **réglementation des sources** et des eaux courantes (art. 3.130), l'égout des toits (3.131) ainsi que la **servitude légale de passage** (art. 3.135 à 3.137).

Cela ne s'applique qu'aux actes et faits juridiques qui ont eu lieu après l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation. Ainsi, ce qui existait avant le 1er septembre 2021 devrait rester soumis aux anciennes règles.

La prudence est évidemment de mise et avant d'effectuer des travaux, aménagements ou modifications dans sa propriété, il est conseillé de demander l'avis à des professionnels du secteur (service urbanisme de la commune, avocat, notaire, agent immobilier).



Sauvetage des batraciens !



Dès février 2022, le Diable Vauvert, section assessoise des Cercles des Naturalistes de Belgique, encadrera la migration des batraciens à Ronchinne et à Crupet !

Les observations y sont nombreuses : grenouilles rousses, crapauds communs, tritons palmés, communs, alpestres. Parfois même des sangliers, chevreuils,

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre muni d'un seau, d'une lampe de poche et d'un gilet fluo !

Pour toutes informations : lediablevauvert.cnb@gmail.com – 0471 662 120

Enquête publique

Du 17 janvier au 20 mars 2022

Programme de réduction des pesticides 2023-2027

Les autorités fédérales et régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN).

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteur vert, public et privé) qu'aux particuliers.



Votre avis nous intéresse !

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme de consultation **en ligne** napan.monopinion.belgium.be, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents sont aussi consultables dans votre Commune qui est également habilitée à recevoir vos observations. Prenez directement contact auprès de votre Commune afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse suivante : napan@health.fgov.be ou par la poste au Dr Ir Vincent Van Bol, SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 Bruxelles.

Le projet de Programme wallon de réduction des Pesticides 2023-2027 (PWRP 3) et le Rapport d'incidences environnementales qui le concerne sont consultables sur le site www.pwrp.be/enquetepublique.

Santé de nos rivières : En péril ?

Un ensemble de partenaires franco-wallons issus d'universités, de laboratoires d'analyse et d'acteurs de l'eau a lancé le projet européen DIADeM pour mettre en place des stratégies permettant de diagnostiquer la qualité des eaux. Ce projet a vu le jour grâce au soutien du Fonds européen de développement régional et a débouché en clôture de celui-ci sur une exposition.

Des animations spécialement conçues pour les élèves

Le Contrat de rivière Haute-Meuse, en collaboration avec l'ASBL Empreintes, propose gratuitement aux classes de la **4ème primaire à la 1ère secondaire** une animation interactive et ludique de découverte de la partie jeunesse de l'exposition. Chaque classe sera accompagnée d'un animateur.

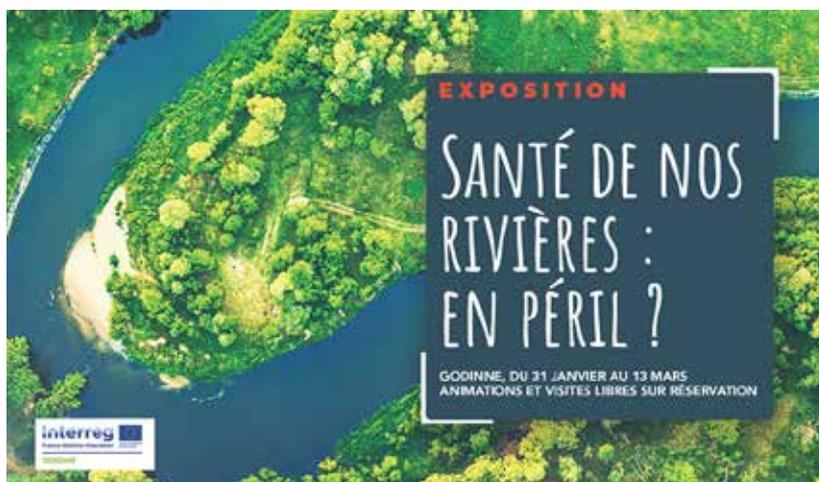
Une exposition adulte en visite libre et sur réservation

La partie « adulte » de l'exposition est accessible pour des classes à partir de la 2ème secondaire, des groupes d'adultes ou tout un chacun qui souhaiterait la visiter de manière individuelle. L'entrée est gratuite. **Les visites libres se font sur réservation** auprès du Contrat de rivière Haute-Meuse (contact@crhm.be).

Les créneaux horaires possibles entre le 31 janvier et le 13 mars sont les suivants :

- Du lundi au vendredi entre 9h30 et 11h30
- Les mardis, jeudis, samedis et dimanches entre 14h et 16h

Exposition



A la découverte de l'autonomie alimentaire : 16 témoignages d'éleveurs de Condroz, Famenne et Ardenne.

La crise du Covid-19 nous questionne sur notre manière de vivre et en particulier de nous alimenter. Comment pourrions-nous aller vers plus d'autonomie alimentaire au niveau de notre territoire afin de pouvoir subvenir à nos besoins actuels et futurs ? Cette question, les éleveurs se la posent déjà depuis quelques années à l'échelle de leur ferme. En effet, beaucoup d'entre eux auto-produisent la majorité de la nourriture (herbe, céréales...) qu'ils donnent à leurs animaux mais, bien souvent, ils doivent tout de même acheter des compléments, tels que du tourteau de soja.

Comment voyez-vous l'alimentation de votre bétail dans 5-10 ans ?

Posée aux éleveurs participant à un réseau de groupes "autonomie alimentaire" lancés par les GALs, cette question suscite de multiples réponses. Certains mentionnent une motivation de relocaliser la production des aliments du bétail pour minimiser l'impact sur l'environnement, d'autres souhaiteraient diminuer leur quantité de travail, beaucoup évoquent l'intérêt économique d'éviter les fluctuations des prix du marché des produits achetés ou de diminuer les frais d'aliments grâce à des fourrages auto-produits de meilleure qualité. Enfin, quelques-uns désireux de maîtriser et de connaître la qualité de tous les aliments qu'ils donnent à leur

troupeau y voient une démarche de transparence vis-à-vis du consommateur.

Toutes ces aspirations sont différentes mais ont un élément en commun : **la recherche de davantage d'autonomie alimentaire !**

Pour répondre à cette demande, trois GALs (le GAL Condroz Famenne, le GAL Nov'Ardenne et le GAL Pays des Tiges et Chavées) ont élaboré avec leurs partenaires des projets pilotes permettant aux fermes de trouver des pistes concrètes pour augmenter la part auto-produite de leurs aliments. Ces éleveurs ont ainsi pu bénéficier à la fois d'un conseil individuel (en collaboration avec Fourrages Mieux, le centre Michamps ou l'OPA) et d'une série de rencontres de groupes favorisant le partage d'expériences.



Témoignages d'éleveurs du Condroz à l'Ardenne, en passant par la Famenne.

A chaque ferme son système et ses possibilités d'être plus autonome en aliments. Deux conditions sont néanmoins nécessaires : d'une part, le fait de pouvoir se projeter sur un idéal et d'autre part, le fait de savoir partager avec les autres pour confronter cet idéal à leurs expériences et apprendre de leurs erreurs et réussites.

C'est dans ce but que nous avons réalisé un recueil de fiches présentant 16 témoignages d'éleveurs sur des pratiques d'autonomie alimentaire telles que :

- ✓ **Produire plus de** fourrages avec par exemple des prairies sous couvert.
- ✓ **Mieux valoriser** l'herbe en utilisant du pâturage tournant dynamique ou en choisissant des mélanges fourragers adaptés à son système agricole.
- ✓ **Produire plus de ressources** protéiques via l'implantation de luzerne, l'association de mélanges céréales-protéagineux ou par le remplacement du soja par du colza.
- ✓ **Adapter la conduite de son** troupeau en travaillant sur la rusticité de ses vaches.



A LA DÉCOUVERTE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE
Témoignages d'éleveurs du Condroz à l'Ardenne en passant par la Famenne



Ces fiches sont disponibles en version papier à la demande et téléchargeables sur notre site: <https://www.tiges-chavees.be/outils-publications-2014-2020-agriculture/>

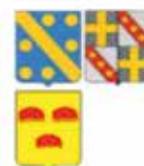
Afin de pérenniser la démarche initiée et l'étendre à davantage d'éleveurs, des éleveurs de Condroz-Famenne souhaitent mettre en place une structure autonome d'accompagnement à l'autonomie alimentaire. Vous êtes éleveur et intéressé ? N'hésitez pas à nous contacter !

sofia.baltazar@tiges-chavees.be ou 083/670 345 ou 0472 57 02 60



GAL Pays des Tiges et Chavées
083/670.341 ASBL
083/670.340 Rue de la Pichelotte 9D
B 5340 Gesves

www.tiges-chavees.be
www.facebook.com/GAL.PaysdesTigesetChavees



Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne. Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

Projet de parc naturel en Cœur de Condroz

Les Parcs naturels wallons se veulent un modèle de développement entre l'homme et la nature sur des territoires qui ne se bornent pas aux limites communales. Six Communes partenaires ont donc décidé de s'associer en janvier 2021 pour co-construire un ambitieux projet de territoire avec les habitants, les associations et toutes les forces vives actives à Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey. L'objectif ? Saisir des opportunités de financement supracommunal qui permettent de dépasser les missions de base des Communes et créer un cadre favorable à la continuité d'actions initiées par les GAL, sans contraintes.

Une soirée d'information a été organisée le 12 janvier 2022 pour présenter en détails l'état d'avancement du projet. Revivez la soirée sur www.coeurdecondroz.be avec les 100 personnes en salle et les 120 internautes qui l'ont suivie à distance.

Depuis, des groupes de travail se sont mis en place pour identifier les actions nécessaires pour ré-

pondre aux défis de notre territoire, suivant 6 grands thèmes : (1) Agriculture et alimentation, (2) Aspects sociaux & logement, (3) Développement rural et socio-économique, (4) Aménagement du territoire et mobilité, (5) Energie - climat, et (6) Environnement et biodiversité.

Vous avez des idées d'actions ?

Partagez-les via le formulaire en ligne, au pied de la page www.coeurdecondroz.be/participation/.

S'en suivra un travail de rédaction d'un « plan de gestion » qui sera présenté en juin 2022 au Gouvernement de la Wallonie dans l'espoir de voir le dossier accepté avant les prochaines élections régionales.

Parc naturel
Cœur de Condroz
Association de projet

Réunion d'information
Un projet de territoire durable en Cœur de Condroz ?

Du bel artisanat pour un gîte d'hiver sur la commune d'Assesse

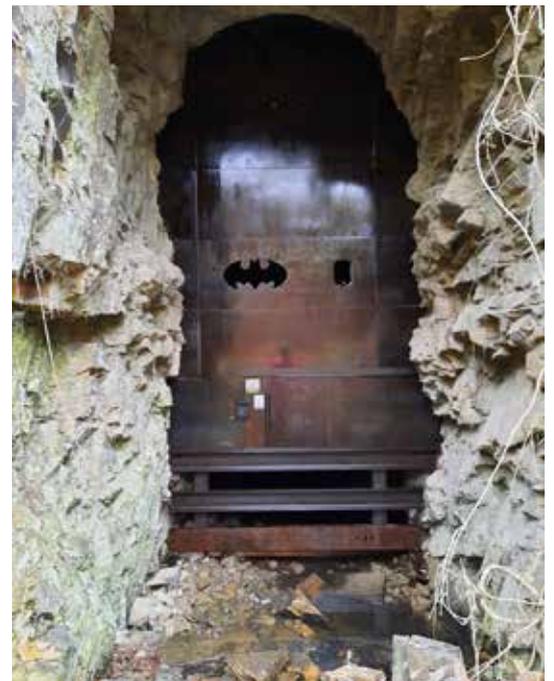
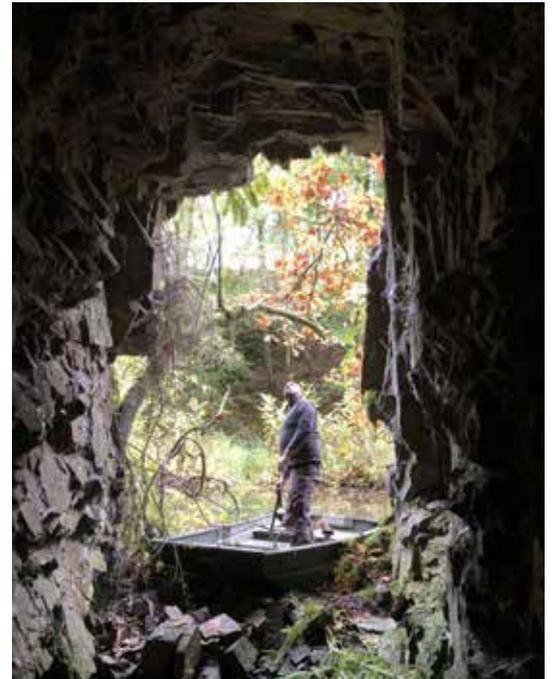
Par Gwenn Dodeur (Natagriwal)

C'est un nouveau gîte d'hiver pour les chauves-souris qui a ouvert ses portes dans le Condroz namurois... ou plutôt qui a fermé sa porte afin d'offrir à ses occupants un lieu de repos plus douillet et plus tranquille ! Dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural d'Assesse (propriétaire du site), et à l'initiative de quelques habitants du village, un projet visant à réhabiliter le site en y améliorant la biodiversité avait été proposé et directement soutenu par la Commune.

Le gîte se situe dans une ancienne carrière du Bassin du Samson classée Natura 2000 avec ses bois avoisinants. La carrière dispose d'une fosse d'extraction haute d'une quinzaine de mètres dont le fond est en permanence immergé (jusqu'à 3 mètres de profondeur !). Dans la paroi verticale débute un tunnel de transit carrier qui servait à l'époque à évacuer les eaux d'exhaure et à acheminer des wagonnets chargés de moellons, pavés de grès (dit « Pierre d'Avoine ») et gravats de l'autre côté du tige. Témoin de l'exploitation de la carrière jusque dans les années 1960, le tunnel humide pouvait constituer un site d'hibernation idéal pour les chauves-souris. Toutefois, sa grande ouverture (environ 2 mètres de large sur 6 mètres de haut) ne permettait pas de maintenir une température constante et faisait rentrer trop de lumière à l'intérieur. Seuls quelques individus de chauves-souris y avaient été recensés par Plecotus en 2019 : Murin à moustaches, Murin de Daubenton et Oreillard roux. L'idée de fermer le tunnel vise à éviter l'entrée d'éventuels curieux dont les intrusions à certains moments de l'année sont dommageables pour les chauves-souris, et a surtout pour objectif d'améliorer les conditions climatiques à l'intérieur. Tout bon pour les chauves-souris... mais pas que ! Le tunnel héberge aussi une chouette effraie, des poissons et des amphibiens. Sa fermeture ne pouvait en rien venir perturber tout ce beau monde ! En plus de l'accès peu aisé au tunnel (en barque !), cela faisait quelques facteurs à prendre en compte pour envisager les travaux.

Cela ne semble pas avoir refroidi l'association d'entrepreneurs qui a considéré le projet comme un beau challenge ! Un groupe électrogène a donc été placé en haut de la paroi verticale pour amener l'électricité jusque dans le tunnel, une barque et des cordes ont permis d'y acheminer le matériel puis le montage de la fermeture a été fait sur place. Saignée dans la roche, ancrage d'une structure portante, installation d'une grille dans la partie basse du tunnel, soudure des tôles d'acier de 6 mm d'épaisseur les unes aux autres jusqu'au sommet de la voûte et, bien sûr, percement des ouvertures pour les chauves-souris et la chouette effraie.

Une porte est également prévue pour assurer le suivi scientifique futur de la cavité. Entièrement subventionnés par le FEADER et la Wallonie (via le Programme wallon de Développement Rural, mesure 7.6), les travaux de fermeture du tunnel ont été réalisés conjointement par les entreprises Etienne Lorent Nature & Bois SRL et Ets J. Vandebussche sous la supervision de Natagriwal et de la Commission locale de Développement Rural d'Assesse. Après un premier sérieux coup de main du Groupe Chemins et sentiers d'Assesse afin de dégager le site et éviter une eutrophisation du plan d'eau, un petit groupe composé de quelques volontaires du village s'est constitué afin d'assurer l'entretien permanent et réfléchir à d'autres aménagements, notamment en collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées et sous la surveillance du DNF. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la carrière est interdit !





Mais que fait la police ?

Thème du mois : Accueil du public

L'accueil du public au sein du poste proximité de la zone de police des Arches à Assesse est établi de la manière suivante :

Adresse : 5330 Assesse, rue des Fermes, 11 A - Tel : 083/660630

En cas d'urgence - 101 ou 112

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h

Mercredi de 9h à 18h - Samedi de 8h à 12h

Autre contact : via internet, sur le site de la Police Locale des Arches. Ce site permet d'enregistrer une déclaration (plainte) en ligne, de remplir un formulaire de contact ou encore de connaître l'inspecteur en charge de votre quartier. Notre site offre également une série d'aides et fournit les adresses utiles. Une série de thèmes y sont également traités en vue de vous informer ou d'attirer votre attention au sujet de certaines situations problématiques.



Infos diverses

L'intoxication au CO est la première cause de décès par intoxication en Belgique.

Le CO est un gaz inodore et incolore qui se forme lors d'une combustion incomplète de gaz (gaz naturel, butane ou propane), charbon, mazout, pétrole ou bois. Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont des sources possibles de CO dans la maison.

D'où vient le CO ?

Les sources importantes de CO dans la vie quotidienne sont les gaz de combustion des installations de chauffage central et de production d'eau chaude, ainsi que les gaz d'échappement des véhicules et des machines équipées de moteur à combustion. L'inhalation des gaz de combustion peut avoir lieu lorsqu'ils sont mal évacués par un conduit de fumée (par exemple une cheminée), en raison d'une cheminée mal nettoyée, de certaines conditions météorologiques ou d'une ventilation insuffisante de l'habitation. Un appareil de combustion défectueux ou mal réglé peut également entraîner une augmentation de la teneur en CO dans la pièce.

Vérifiez

- Ne faites installer votre appareil de chauffage que par un installateur agréé.
- Veillez à ce que l'appareil et les conduits de fumée soient contrôlés chaque année.
- Vérifiez régulièrement la couleur de la flamme: le bleu est bon, le jaune indique une mauvaise combustion.

- Ne dormez pas dans une pièce où un chauffe-eau ou un appareil de chauffage portable brûle du gaz ou du pétrole. Évitez de l'utiliser dans les petits espaces ou comme chauffage principal.

Ventilez

- Veillez à ce que l'apport naturel et l'extraction d'air frais de l'extérieur de la maison soient suffisants.
- Assurez une ventilation continue dans les pièces équipées d'un appareil de chauffage.

Alarmez

- Un détecteur de CO qui prévient lorsque la concentration de monoxyde de carbone est trop élevée dans une zone donnée peut éviter des victimes. Achetez un détecteur de CO répondant à la norme de produit NBN EN 50291 et portant un label de qualité (par exemple BOSEC, NF, TÜV, Q-label, VDS), qui garantit sa qualité.
- Installez un détecteur de CO:
 - o au plafond dans chaque pièce où se trouve un appareil de combustion
 - o dans chaque espace de vie à une hauteur de 1m50

o dans la chambre à coucher au niveau du sol.

- Testez régulièrement les détecteurs, élaborez un plan d'évacuation et testez-le avec tous les membres de la famille.
- Attention! Un détecteur de CO peut donner un faux sentiment de sécurité et ne signifie en aucun cas que vous ne devez pas procéder à d'autres contrôles ou ignorer les directives d'entretien et de ventilation!

Réagissez

- Faites attention aux symptômes d'une intoxication au CO (lorsque plusieurs personnes se trouvent dans la même pièce) : fatigue soudaine, vertiges, maux de tête et vomissements.
- En cas de suspicion d'intoxication au CO, réagissez toujours et appelez les services d'urgence au 112.
- Évacuez : votre propre sécurité est prioritaire. Ouvrez les fenêtres et les portes, quittez la pièce et, si possible, évacuez les victimes à l'extérieur.

Source :

<https://www.centreatipoisons.be>



Intermarché

AVEC VOUS POUR UNE VIE MOINS CHÈRE
ASSESE

Nouvelle gérance

- ✓ Poisson découpé sur place
- ✓ Prix imbattables
- ✓ Assortiment traiteur élargi
- ✓ Viande locale
- ✓ Magasin plus aéré



**OUVERT dimanches
et jours fériés - Tél. 083 66 05 70**



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »

Benjamin Das Dorez,
Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

**Funérailles, crémations et assistance
en formalités après funérailles**

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur
autres adresses : Jambes | Champion
081 73 75 45 | laloux-chaudoir@del.a.be
www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be

Partenaire de DELA
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

**Centre Funéraire
Laloux - Chaudoir**

ENTREPRISE
VANBAELEN

Toute une équipe à votre service pour:

Toiture - Charpente - Zinguerie
Isolation toiture et pignon
Sanitaire neuf et rénovation
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...
(installateur agréé Roscart)



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03

www.vanbaelen-toitures.be



BOUILLON
Création & Entretien d'espace vert

0479 46 11 53

CRÉATION, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

www.bouilloncreation.be - info@bouilloncreation.be

RUE COCHAUTE 11 - 5333 SORINNE-LA-LONGUE

Bastin Assurances sprl

- ✓ assurances
- ✓ placements

Valmy BASTIN

Chaussée de Marche 52
5330 Assesse

Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74

GSM 0490/11.55.52

bastin.assurances@portima.be

www.bastin-assurances.be

FSMA: 47306A

Quincaillerie

MAILLEN

1A, rue de Lustin - Maillen
083/65.56.20



Toutes
nos années
d'expérience
sont à
votre service



nélis & fils
BOULANGERIE • PÂTISSERIE

BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1^{er} CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE

Tél. : 083 65 53 37



Le printemps nous revient, les jonquilles fleurissent nos jardins, le SARS-CoV-2 et ses variants devraient nous libérer de ces peurs du lendemain qui nous ont incités à subir ou éviter plutôt que de vivre au mieux notre quotidien. Alors OUI, soyons de bon augure et ravis, le monde associatif assessois attend avec impatience de nous inonder de ces moments de franche convivialité.

Retrouvez l'extension de nos publications sur www.assesseacsta.be

L'Assesseur libéré

Sommaire

P.23 : Connaissez-vous ces jardins partagés ?

P.24 : Fête de l'air – Handball au féminin

P.25 : 125 ans Cécilia - Expo 2021 Club Photo

P.26 : Expo Club Photo : fin – Info's ACSTA

Connaissez-vous ces jardins partagés d'Assesse ?

Chaque printemps, depuis dix ans, une douzaine de jardiniers et jardinières motivés entreprennent ensemble de mettre les mains dans la terre pour apprivoiser un potager de environ 5 ares situé au centre d'Assesse.

Ce projet a une vocation sociale, un rôle d'exemplarité au niveau de la production et du jardinage durables, et contribue à faire d'un lieu de patrimoine assessois, un lieu de vie et de partage où l'on a du plaisir à se réunir.



A l'occasion de ce dixième anniversaire, l'association s'est dotée d'une " **charte** ", définie collectivement, qui reprend les objectifs, les valeurs et l'esprit dans lesquels les membres veulent fonctionner et continuer à se développer :

1. Les jardiniers planifient et réalisent ensemble les travaux du potager dont ils partagent la récolte.
2. Le jardin est ouvert à tous ceux/celles qui partagent les valeurs de cette charte qu'ils/elles soient jeunes ou moins jeunes, jardiniers débutants ou confirmés.
3. Au potager, la diversité est une qualité. De même, les différences font la richesse et la vitalité des membres du groupe.
4. Le jardin se veut joyeux et ouvert sur l'extérieur. Il est aussi le moteur d'événements communs : petits déjeuners ou repas où les récoltes sont mises à l'honneur.
5. Au jardin, les méthodes de culture se veulent raisonnées, durables, respectueuses de notre santé, de l'environnement, et favorisent la biodiversité.

6. Le partage des connaissances et des savoir-faire est au cœur du projet ainsi que l'amélioration continue des pratiques.

7. L'avis de chacun.e importe et les décisions sont prises ensemble. Les comptes du jardin sont accessibles à tous les membres.

Voulez-vous potager avec nous ?

Voulez-vous semer, planter, soigner et récolter des légumes sains ? Voulez-vous participer à un projet commun où chacun peut trouver sa place et partager son expérience en toute simplicité ?



Deux jardins partagés sont actifs sur la commune d'Assesse :

" **Le Jardin du Couvent** " est situé à Assesse au n°15 de la rue Jaumain, à l'arrière de l'ancien couvent occupé par l'ACRF.

Contact : Olivier Scouman - 0495 48 46 70 ou Pierre Lacroix - 0484 63 71 03.
jardinducouvent@gmail.com

" **Le jardin partagé de Crupet** " est situé 28, rue Haute, à l'arrière de l'ancienne école primaire du village. Depuis 2018, une dizaine d'amateurs de légumes et de bonne ambiance se retrouvent en saison les samedis à partir de 9h30. Ils cultivent 2 parcelles situées sur un terrain communal. Il y a de la place pour tous les volontaires. N'hésitez pas à venir partager des moments de bonne humeur et de plaisir, tout en produisant de bons légumes.

Contact : Philippe Barbé - 0496 33 08 79

Fête de l'air à l'Aéroclub de Maillen le 26 septembre 2021

Les portes devaient s'ouvrir à 10h45, mais dès 10h30 le défilé des voitures s'amorçait et continua pendant des heures, ne donnant aucun répit aux scouts de Ciney venus nous prêter main-forte pour assurer la bonne gestion du parking.

C'était le début d'une journée mémorable.



3150 visiteurs arpenteront notre terrain tout au long de la journée où se trouvaient rassemblés les aéronefs de notre club et les machines des constructeurs amateurs. Les stands des clubs d'aéromodélisme, de drones et de la fédération belge d'ULM complétaient le tableau. Sans oublier les différents lieux où chacun pouvait se restaurer selon son envie.

Les enfants n'avaient pas été oubliés, un château gonflable leur était dévolu.

Comme la météo nous gratifiait d'une température et d'un vent favorables aux démonstrations de vols, on pût admirer les exercices de voltiges effectués par les amateurs d'aéromodélisme.

Mais ce sont les vols dits de "découverte" de notre région qui suscitèrent le plus d'enthousiasme. 80 personnes prirent leur envol avec les pilotes de notre base pour un périple d'une demi-heure au-dessus de Crupet, Spontin, Ciney et Dinant. Le bonheur des uns et des autres fut total.

Pendant ce temps, notre simulateur de vol était pris d'assaut par les jeunes et moins jeunes. De nouveaux apprentis pilotes se sont ensuite inscrits à notre école de pilotage.



La journée s'acheva par un concert de musique animé par 3 orchestres de la région, sous les applaudissements nourris d'un public conquis.

Cette organisation ne fut possible que grâce à la collaboration de 36 bénévoles super motivés.

Avis aux amateurs, nous vous donnons rendez-vous le week-end des 24 et 25 septembre 2022.

L. Lambrecht, Président Aéroclub Maillen

Handball Assesse : tournois au féminin

Depuis quelques années, le HACCA (Handball Association Condruzienne Ciney Assesse) compte quelques filles dans ses équipes. Cette année, la Ligue francophone de Handball s'est lancé le défi d'organiser **plusieurs tournois en Wallonie, uniquement dédiés aux filles**. Pas loin de 14 clubs se rencontrent.

Le HACCA a répondu présent et aligne, avec la collaboration des filles du club de Floreffe, entre 8 et 10 joueuses âgées de 10 à 16 ans. L'objectif du HACCA est de donner confiance aux jeunes femmes. Lors du dernier tournoi, le noyau de base composé d'Iliana Warin, Léa Guissard, Célia Balzat, Camille Deloyer et Camille Lefert, a été complété de 3 nouvelles recrues : Elodie Scholtes, Nora et Imane Wauthier.

Avec 8 joueuses, HACCA peut maintenant envisager la mise sur pied d'une **équipe féminine**.

Cette équipe donnera des perspectives aux filles souhaitant jouer au handball au sein du HACCA. Elles peuvent ainsi envisager de jouer de 8 à 88 ans au sein du club.

Pour cette nouvelle **équipe**, la volonté du club est de rapidement participer à un **championnat officiel**.

Les joueuses s'entraînent le lundi au hall de Ciney. La coach se concentre sur les fondamentaux du handball. Le jeudi, un entraînement physique permet de prendre les bonnes postures et d'ainsi

éviter les blessures ! Elles gagneront aussi en souplesse et condition physique. D'autres entraînements sont accessibles selon la tranche d'âge les lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Ceux-ci se déroulent dans les halls sportifs de Maillen et de Ciney.



Le handball n'est pas qu'un sport pour les garçons. Le handball est complet, il allie vitesse, explosivité, agilité, communication et surtout la bonne humeur ainsi que l'esprit d'équipe.

Si tu es une fille **entre 8 et 15 ans**, les portes du club te sont grandes ouvertes. Appelle Caroline, la secrétaire au 0479 23 77 70 ou Eric, un coach au 0479 17 25 75.

Et comme nous le crions à chaque match "**Hacca, the power**".

125ème anniversaire de la Fanfare Royale Cécilia

Le dimanche 21 novembre 2021, nous avons fêté notre patronne Sainte Cécile. Avec un an de retard, nous avons également fêté le 125ème anniversaire de la Fanfare.

A l'église de Courrière d'abord, les musiciens ont pris place dans le chœur et les choristes dans la nef et c'est ensemble que ces deux groupes musicaux ont interprété « Amazing Grace » à l'entrée des officiants.



Quel moment délicieux passé à l'écoute de cette œuvre ! S'en suit une très belle messe et un moment de respect à la mémoire des membres décédés de la Cécilia depuis 1895.

C'est à la salle Cécilia que nous prendrons le repas concocté par M. Eric Dubois et son équipe. Après le mot d'accueil et les remerciements du Président pour la merveilleuse prestation à l'église, un moment de recueillement est proposé, pour les membres décédés ou absents, ainsi qu'une pensée à tous nos amis musiciens impactés par les terribles inondations de l'année.

L'apéritif est servi et chacun lève son verre en souhaitant une bonne santé et un bon appétit à tous.

Voici venu le moment que tout le monde attend : qui sera décoré parmi les membres actifs présents ? Les bijoux et les diplômes sont arrivés et la séance académique peut commencer, sont appelés :

M. Baptiste Beaugnée, pour 10 années au service de la musique, reçoit l'Épingle Rouge et le diplôme des mains de Mme Loriers (fille du second président de la société) ;

Mme Marie-José Delcourt, pour 15 années au service de la musique, reçoit la Médaille fond vert 3ème classe et le diplôme des mains de M. Roger Frippiat (représentant l'Administration communale d'Assesse) ;

M. Jean-Marie Dubois (Junior), pour 40 années au service de la musique, reçoit la Médaille fond Noir 1ère classe et le diplôme des mains de Mme Geneviève Piette, (veuve du président L. Brouir).

M. José Sorée, pour 45 années au service de la musique, reçoit la médaille fond Bleu Excellence 3ème classe et le diplôme des mains de Mme Anne-Françoise Avalosse (ancienne majorette).



Merci à vous tous pour le merveilleux boulot abattu au cours de ces nombreuses années.

La fête se terminera après le superbe gâteau du 125ème anniversaire.

Merci à vous tous pour le travail de préparation, pour la tenue impeccable des différents postes de travail. Merci M. Eric pour ce succulent repas servi avec attention. Merci aux bénévoles qui nous ont aidés au rangement.

Jean-Marie Dubois - Président

Club Photo Assesse : Exposition 2021

Cher public, chers concitoyens, chers amis,

A la mi-novembre, dans la salle du Conseil Communal, nous vous présentons, nous, membres du club Photo d'Assesse, notre septième, et désormais traditionnelle exposition photo.

Cette année, je voudrais vous dire, chers visiteurs, cher public, ô combien vous êtes importants pour nous, vous qui prenez de votre temps pour nous rendre une petite visite.

Il y a tout d'abord les visiteurs du vendredi, jour du vernissage et visite protocolaire. Mais, entendons-nous bien, habitants des tiges et des chavées : avec un protocole de chez nous, " Y gna pon d'chichi, pon d'fioriture ". Yves se fait porte-parole du club en présentant l'équipe, en résumant l'année écoulée et en dévoilant les projets de celle à venir en présence des autorités communales.

Viennent ensuite les visiteurs du samedi avec certains habitués qui profitent d'un moment libre. Il est plaisant de les revoir, le temps passe si vite... Puis, il y a les quelques curieux qui découvrent l'exposition fortuitement lors d'un passage à l'Administration communale. C'est une rencontre que j'apprécie personnellement, le visiteur est généralement pressé, mais il a un avis sur l'exposition qui ne lui est pas indifférente.



--> suite page 26

L'après-midi est un moment prisé par les représentants des clubs photos amis et des connaisseurs. Le vocabulaire employé y est d'ailleurs plus spécifique ; il n'est pas rare d'entendre des mots tels que cadrage, diaphragme, ouverture, temps de pose, etc. Le dimanche matin est traditionnellement fréquenté par les personnes d'un âge plus respectable. Les différents avis se débattent autour d'un apéro. Et pour clôturer l'exposition, les photographes se rassemblent tous pour accueillir leurs amis et famille, venus les encourager.

Mais revenons un peu à la photographie et à l'heure où les smartphones permettent de réaliser des photos d'une qualité technique remarquable :

Souvent, les photographes en herbe tentent maladroitement de figer l'instant, pour des raisons louables ou non. Brandir son gsm pour un selfie, histoire de prouver qu'on était à tel endroit ou avec telle personne, réaliser un cliché pour immortaliser un moment qui sera stocké dans la mémoire du téléphone jusqu'à écrasement par un autre.

Est-ce que l'âme de la photographie aurait tendance à se perdre au profit de la quantité ?

Au travers de notre exposition, nous, les membres du Club Photo d'Assesse tentons de vous présenter des photos que nous revendiquons orgueilleusement comme **œuvres d'art**. Nous vous proposons **notre** vision du monde réel ou imaginaire qui nous entoure de manière concrète.

Nous tentons de coller à la maxime d'Henri Cartier-Bresson : " Photographier c'est mettre sur la même ligne de mire la tête, l'œil et le cœur ". Pour vous en convaincre, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain.

Je vous invite à voir ou à revoir notre diaporama présenté à l'exposition sur le site Internet de l'Acsta. En vous remerciant pour vos encouragements et votre soutien,

Pour le Club Photo d'Assesse,
Marc Marchal



Retrouvez l'intégralité de cet article sur www.assesseacsta.be/blog

Info's ACSTA

Les défraiements forfaitaires au 01/01/2022

- Pour le remboursement **forfaitaire** des frais (où il n'est pas nécessaire de fournir des pièces justificatives), en aucun cas, il ne faut pas dépasser 2 plafonds : **soit 36,22€/jour ET 1444,52€ par an** (montants valables du 01/01/2022 au 31/12/2022).
- Ces montants peuvent être relevés pour les volontaires du **secteur sportif** (entraîneurs, coaches, arbitres, coordinateurs jeunes...), les personnes qui assurent une **garde de jour/nuit** ou le **transport médical** non urgent, au montant de **2652,98€/an**.
- A ces montants, il est possible d'ajouter le remboursement de **2000 km** de frais de déplacement, voici les chiffres :

En **voiture** : un remboursement **maximum de 0,3707€/km** (montant indexé au 01/07 de chaque année);

En **vélo** : l'indemnité maximum est de **0,24€/km**;

En transport en commun : le remboursement se fait sur base des tickets de transport.

Si le volontaire est actif dans plusieurs associations, il devra être défrayé soit en frais réels soit en frais forfaitaires : pas de possibilité de panacher.

Puis-je demander une preuve de vaccination ou le Covid Safe Ticket (C.S.T.) à un volontaire de mon association ?

NON, il s'agit d'une atteinte à la vie privée sauf s'il y a un accord préalable et libre. Un volontaire ne peut

pas subir de conséquence défavorable s'il refuse de fournir une preuve. Pour le C.S.T., celui-ci ne concerne que les visiteurs et spectateurs des événements et secteurs concernés et pas les volontaires.

Pour prévenir les risques de contamination, les gestes barrières sont d'application pour les volontaires et le fait que l'association puisse identifier un volontaire désigné lors d'une organisation permet d'assurer la traçabilité en cas de contamination d'une ou par une personne malade.

Le C.S.T. peut-il être demandé par un volontaire ?

OUI, si l'association autorise le volontaire à le faire mais elle doit tenir une liste des noms des personnes habilitées à contrôler le C.S.T. et leur donner le matériel nécessaire à ce contrôle.

Ces personnes auront l'autorisation de croiser les données transmises par le QR code avec l'identité du « visiteur ». Si le C.S.T n'est pas conforme ou si le visiteur refuse un contrôle d'identité ou de présenter le QR code, l'association a le droit de refuser l'accès à ce " visiteur " et au besoin de faire appel aux forces de l'ordre.

G. Trausch – 02/2022

Sous réserve de modification de la législation.



Fêtons ensemble la liberté



Ta vie t'appartient, fêtons cela ensemble!
www.fetelaikedelajeunesse.be

C'est le moment d'observer, d'écouter, de t'exprimer. Dire que tu veux un monde plus juste, plus beau, plus solidaire, respectueux de tous. Toi et tous ceux de 6^e primaire, partagez vos expériences, vos joies, vos contestations, vos envies. Pour fêter ça, participe à la fête laïque de la jeunesse.

contact@laicite.com - 081 73 01 31



15 mai 2022 à 10:30
Salle Communale de Gesves



Libres, ensemble

CAL | Namur

0460 95 21 44



COFINAM

FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99
Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be

Aménagement extérieur

Gros oeuvre

Assainissement

Couverture

Isolation - Cloison

Outillage

Quincaillerie



**FAIRE
TOUT**

UZIN

matériaux
de construction

E-mail : lizin@toutfaire.com
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR

CUISSON AU FEU DE BOIS

GEMBOUX

142, Chaussée de Namur
Tel. : 081 611 600

LE PAIN



D'ANTAN

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

WIERDE

97, Rue de Jausse
Tel. : 081 588 883



*Ouverture prochainement
d'une boucherie
charcuterie traiteur
située sur le site
de la boulangerie Pierson
à Courrière*

VIANDES LOCALES - CHARCUTERIES ARTISANALES - PLATS TRAITEUR - FROMAGES



DEMAZY Max

PORTES DE GARAGES
HORMANN - NOVOFERM - SESAME

PRIVÉS ET INDUSTRIEL

**MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS •
TENTES SOLAIRES**

Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h
Fermé dimanche & jours fériés

INFO

www.demazym.be

CHAUSSÉE DE MARCHE 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75



COIFFURE

Françoise

0470 54 84 98

rue Saint Denys, 26
5330 Sart-Bernard

du lundi au samedi sur rdv

Dame, homme, enfant



Toiture

Charpente

Spécialisé en ardoises naturelles

rue de Lustin 54 • 5330 Maillen

0473 666 032

Regifo
Edition



Votre pub ici?

CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - www.regifo.be